

Le Bulletin bimensuel

Le 12 avril 2001

Vol. 14 N° 6

LA TURQUIE



La république de Turquie est le plus grand producteur de blé du Moyen-Orient et le troisième producteur de blé dur dans le monde. Le gouvernement turc appuie vigoureusement l'industrie agricole par le truchement de divers organismes et de politiques visant à stimuler la production et à encourager les exportations à valeur ajoutée. Les importations de cultures spéciales produites au Canada, notamment de lentilles, se sont accrues. En 2000-2001, on prévoit que les importations de produits canadiens en Turquie augmenteront. Le présent numéro du *Bulletin bimensuel* présente la situation et les perspectives des exportations canadiennes de céréales et de cultures spéciales en Turquie.

ÉCONOMIE

Historiquement, l'agriculture a été la principale source d'emploi en Turquie et a contribué fortement au PNB, aux exportations et à l'essor industriel de ce pays. On dénombre environ 4,5 millions de fermes en Turquie, où l'agriculture est caractérisée par un nombre élevé d'agriculteurs possédant de petites superficies fortement morcelées. Cette situation résulte des facteurs conjugués de la loi sur l'héritage et de la réticence des gens à vendre les terres obtenues par héritage.

Au cours des 20 dernières années, la Turquie a connu plusieurs changements d'ordre stratégique. Ces changements visaient à ce que l'économie du pays s'éloigne du modèle industrialiste axé sur l'intervention du gouvernement et la substitution des importations, pour adopter des stratégies de croissance économique favorisant le libre marché et le secteur privé. Les réformes, qui visaient à éliminer les obstacles structurels en vue de favoriser l'ouverture des marchés, ont principalement porté sur la déréglementation, la privatisation et la libéralisation des échanges.

Depuis sa première réforme, entreprise au début des années 80, la Turquie a considérablement élargi l'ouverture de ses frontières aux importations et réduit les mesures de contrôle visant les exportations. La Turquie a réformé ses principales politiques commerciales en fonction de celles de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre-échange; elle a en outre conclu de nouvelles ententes commerciales à l'échelon régional. Par suite de ces réformes, l'économie de la Turquie a crû à un taux annuel de près de 5 % au cours des 20 dernières années, ce qui constitue un record pour les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). On estime que la croissance économique turque a progressé en 2000, après avoir ralenti en 1999 par suite des crises asiatique et russe. La nouvelle présence de la Turquie sur la scène internationale et l'accroissement de la capacité concurrentielle qui en a résulté ont accéléré d'autant plus l'industrialisation du pays.

Au 1^{er} janvier 1997, date d'entrée du pays dans l'union douanière de l'UE, la Turquie a éliminé ses droits douaniers ainsi que tous les frais ayant une incidence équivalente sur les importations de produits industriels originaires de l'UE. Au départ, l'entente commerciale bilatérale portait uniquement sur les produits

en ce qui concerne les céréales, les oléagineux, les produits laitiers et le boeuf. En retour, la Turquie a obtenu des concessions visant le commerce des agrumes, des légumes et de la purée de tomate. L'union douanière améliore l'accès de la Turquie aux pays de l'UE. Elle prévoit la libre circulation des biens industriels et des produits agricoles transformés.

ÉLABORATION DE LA POLITIQUE AGRICOLE

La situation de la Turquie vis-à-vis de l'Europe, du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord facilite l'accès à d'importants marchés, via la mer Noire, la mer d'Égée et la Méditerranée. De plus, le marché intérieur de la Turquie se caractérise par une forte croissance démographique. Les principaux objectifs de la politique agricole turque sont établis dans le cadre de plans de développement quinquennaux qui se succèdent. Ces plans de développement visent à stabiliser les prix des céréales, à répondre aux besoins alimentaires d'une population croissante, à accroître les rendements et la production ainsi qu'à réduire la vulnérabilité des cultures aux aléas climatiques, à favoriser l'adoption de méthodes agricoles modernes et à augmenter le potentiel d'exportation des céréales et des produits céréaliers.

La réalisation de ces objectifs passe avant tout par un ensemble complexe de mesures de soutien des prix à l'endroit des produits. Les prix intérieurs sont soutenus grâce à des achats d'intervention. À ces mesures s'ajoutent des mesures commerciales, des subventions visant les achats d'intrants agricoles et des investissements dans les infrastructures. De nombreux organismes gouvernementaux qui s'occupent de la politique agricole en assurent la mise en oeuvre. Les principaux intervenants sont les entreprises économiques d'État (EÉÉ), les

TURQUIE : STATISTIQUES ÉCONOMIQUES

	1996	1997	1998	1999	2000e
Population (millions)	62,3	63,4	64,5	65,5	67,4
PIB* (G\$ US)	184	194	205	187	190
Taux d'inflation (%)	78	99	70	75	55
Taux de change (k lira/\$US)	78	141	252	415	615

Superficie : 77 millions d'hectares
Terre arable : 24,3 millions d'hectares

* Année de référence 1992=100

e : estimation, AAC, avril 2001

Source : FAO, FMI, AAC

agricoles contenant des céréales, du sucre et du lait ainsi que sur les produits industriels. Toutefois, le 25 avril 1997, la Turquie et l'UE ont convenu de libéraliser les échanges agricoles. Par voie de conséquence, l'UE a obtenu des concessions commerciales de taille



Agriculture et
Agroalimentaire Canada

Agriculture and
Agri-Food Canada

Canada

syndicats coopératifs de ventes agricoles (SCVA) et les banques d'État. Ces institutions contrôlent l'ensemble du secteur agroalimentaire, notamment les intrants, l'établissement des prix de soutien, la distribution des subventions et la réglementation des exportations.

Les activités des EÉÉ s'articulent surtout autour de la commercialisation. La plus importante EÉÉ est la Commission turque des grains (Toprak Mahsullei Ofisi - TMO), qui s'occupe des céréales et des légumineuses.

POLITIQUE CÉRÉALIÈRE

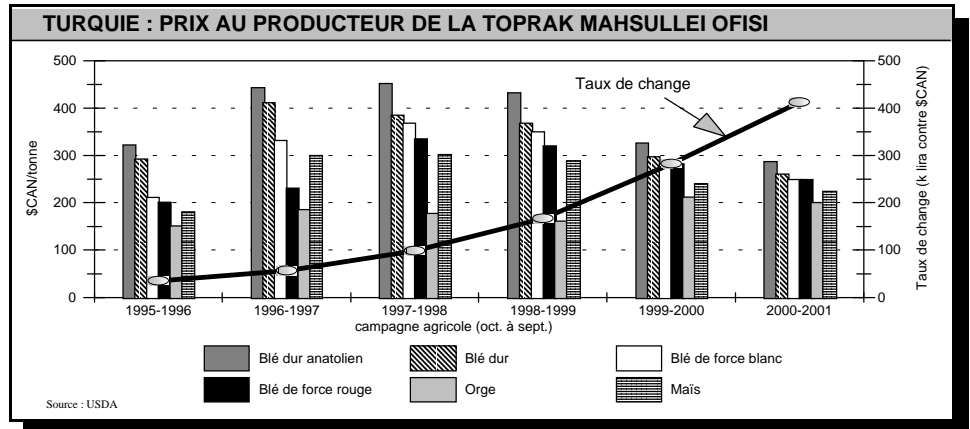
En décembre 1999, l'UE a accepté la candidature officielle de la Turquie comme membre de plein droit de l'UE. Celle-ci a présenté la liste d'obligations politiques et économiques que la Turquie doit respecter afin d'être reçue comme membre.

En ce qui concerne l'agriculture, les conditions à respecter sont, entre autres : 1) accroître la production en pratiquant l'agriculture durable; 2) éliminer progressivement les politiques de soutien actuelles en faveur d'un système de soutien direct aux revenus à l'intention des producteurs à faibles revenus; 3) établir un système de cadastre; 4) moderniser les mécanismes d'inspection et de contrôle des aliments; 5) établir une stratégie claire en matière de conditions phytosanitaires.

Dans le cadre de sa stratégie économique de marché libre, le gouvernement turc s'emploie à réduire son rôle dans la commercialisation des produits agricoles, en privatisant les usines de transformation appartenant aux EÉÉ. La TMO demeure un organisme gouvernemental actif, mais son rôle a été modifié de façon à permettre une plus grande participation du secteur privé. Le gouvernement continue d'encourager la transformation à valeur ajoutée au moyen de divers permis d'importation et initiatives.

La TMO est le principal organe gouvernemental de réglementation du secteur céréalier. La TMO achète la production excédentaire (entre 15 et 30 % par année) en vue de maintenir les stocks intérieurs. De plus, elle soutient et réglemente le prix du grain sur le marché national.

Les producteurs ont le choix de vendre leur grain à la TMO, à un prix fixé d'avance, ou au secteur privé. En ce qui concerne le grain qui n'est pas vendu par le secteur privé, habituellement à cause d'une valeur meunière médiocre, la TMO agit comme acheteur de dernier recours. La TMO tente de vendre le grain sur le marché mondial, habituellement à bas prix, compte tenu de la faible capacité d'entreposage de la Turquie.



Le rôle de la TMO sur le marché intérieur est limité. Le prix d'achat ou prix au producteur qu'il offre correspond au prix de soutien intérieur que le ministère de l'Agriculture annonce au début de la campagne de commercialisation (vers la fin mai ou début juin) et rajuste habituellement en cours de campagne. En réalité, les prix accordés aux producteurs par la TMO sont inférieurs aux prix annoncés, à cause des effets de la dévaluation de la lire turque. L'économie de la Turquie est caractérisée par un taux d'inflation élevé. Aussi, pour contrer cet effet, la TMO a augmenté le prix de soutien des céréales en effectuant des paiements bimensuels de juillet à octobre. La plupart du temps, les prix intérieurs se situent au-dessus des prix de soutien du gouvernement, si bien que l'essentiel du blé est vendu directement aux négociants et aux meuniers du pays plutôt qu'à la TMO.

Les prix de soutien du blé sont basés sur celui du blé de force roux d'Anatolie, le type le plus courant en Turquie. Ce blé est semblable au blé de force roux d'hiver produit aux É.-U. La TMO a réduit graduellement ses prix d'achat ces dernières années, à la demande du Fonds monétaire international (FMI) et face aux conditions que la Turquie doit remplir pour se joindre à l'UE.

La privatisation a progressivement réduit le rôle de la TMO en matière de commercialisation du grain. Par le passé, la TMO a joué un rôle-clé dans la réglementation des importations et des exportations de grain au moyen d'un ensemble de permis et de prélèvements restrictifs, moyens qui visaient le secteur privé et dont la TMO était exemptée. Dans le cadre des réformes gouvernementales, le niveau d'intervention de la TMO a progressivement diminué, mais l'appareil est maintenu en place de manière à ce qu'elle puisse y recourir au besoin.

Le marché intérieur est protégé par les droits à l'importation imposés sur le blé meunier, lesquels ont été relevés et demeurent à 55 % en 1999, par rapport à 15 % en 1997. En vertu du contingent tarifaire prévu par l'entente d'union douanière de l'EU, 200 000 t de blé de minoterie peuvent être importées en franchise de droits.

TRANSFORMATION DU BLÉ EN FARINE ET EN SEMOULE

L'industrie de la meunerie s'est regroupée rapidement et s'est modernisée pour s'adapter aux besoins du marché intérieur et pour relever les défis qui s'annoncent sur la scène mondiale. La teneur en protéine du blé turc est généralement faible, si bien que les meuniers font largement appel aux importations de blé fortement protéique pour les mélanger avec le blé local. La Turquie se place au cinquième rang mondial pour les exportations de farine. On dénombre plus de 720 moulins à farine et à semoule privés en Turquie, représentant une capacité de production annuelle de près de 25 Mt.

SITUATION ET PERSPECTIVES

Blé

En 2000-2001, la production de tous les blés a augmenté pour atteindre 17,5 Mt, soit 6 % de plus qu'en 1999-2000, en raison de la hausse de 5 % des rendements, lesquels ont atteint 2 t/ha. La hausse est attribuable aux conditions météorologiques très favorables. Par conséquent, les importations devraient chuter à 0,9 Mt, contre 1,5 Mt en 1999-2000. On s'attend à ce que la concurrence livrée par l'UE et l'Argentine limite les importations provenant des É.-U. à 100 000 t et celles du Canada à 80 000 t.

Actuellement, la consommation de blé par habitant est une des plus élevées au monde, soit près de 260 kg en moyenne par année, comparativement à 90 kg pour l'Amérique du Nord. Selon les prévisions de l'USDA, la consommation par habitant est appelée à progresser. Une augmentation de la consommation à 265 kg par habitant causerait un besoin supplémentaire de 500 000 t de blé. Par ailleurs, environ 85 p. 100 du blé consommé annuellement, soit 17 Mt, sert à faire du pain, 7 % étant destiné à la production de pâtes alimentaires.

Pour 2000-2001, on prévoit que la Turquie produira environ 12 Mt de farine et de semoule et qu'elle exportera 1,0 Mt de ces denrées, ce qui représente une hausse de 5 % par rapport à 1999-2000. Les principaux acheteurs de farine et de semoule turques

sont les pays limitrophes, à savoir ceux de la Communauté des États indépendants (CÉI), de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. La production de pain accapare 12 Mt environ, tandis que la production annuelle de pâtes représente quelque 600 000 tonnes de blé. Les principaux acheteurs de pâtes alimentaires de la Turquie sont la CÉI, le Moyen-Orient et l'UE.

Pour 2001-2002, on prévoit des rendements réduits par suite du temps particulièrement sec qui est survenu l'hiver, notamment dans l'Anatolie, principale région productrice de blé, située dans le Centre-Ouest de la Turquie. La production de tous blés reculera vraisemblablement de 5 %, jusqu'à 16,6 Mt, entraînant ainsi une augmentation des importations. La couverture de neige était peu abondante, de sorte que les semis de blé étaient exposés aux conditions froides et arides. On s'attend à ce que la part

canadienne du marché du blé de la Turquie demeure sensiblement la même qu'en 2001-2002. Les meuniers turcs sont attirés par la richesse protéique et la qualité du blé CWRS, qu'ils utilisent en mélange pour améliorer la qualité de la farine produite dans leur pays.

Blé dur

En 2000-2001, la production de blé dur s'est établie à 4 Mt, en hausse de 5 % par rapport à 1999-2000. Les emblavures ont augmenté grâce à un retour à des conditions de croissance normales. La production du blé dur est soutenu par la rentabilité relative de cette culture comparativement aux autres et par le nombre limité de cultures qu'on peut cultiver dans cette zone.

Les fermes d'Anatolie, de taille relativement faible, produisent bon an mal an du blé dur de qualité supérieure, comme en témoigne la prime d'achat actuellement offerte par la

TMO, soit 26 \$/CA/t de plus que le prix payé pour le blé dur produit dans le Sud et le Sud-Est du pays. Vers la fin des années 80, de grandes quantités de blé dur étaient utilisées dans la fabrication du pain et non des pâtes.

Pour 2000-2001, les exportations de blé dur de la Turquie sont prévues à 600 000 t, en baisse de 8 % par rapport à 1999-2000, bien qu'au-dessus de la moyenne quinquennale, soit 300 000 t. Les importations de blé dur ont fléchi par rapport à la moyenne de 100 000 t environ qui caractérisait le milieu des années 90 et ce, à cause de l'augmentation des droits applicables au blé dur, qui sont passés de 15 % en 1997 à 50 % en 1999. Au début des années 90, la Turquie importait, en moyenne, quelque 20 000 t de blé dur canadien. On prévoit que les importations de blé dur en 2000-2001 seront sensiblement les mêmes qu'en 1999-2000, soit 20 000 t, et qu'elles proviendront principalement des É.-U. On ne prévoit pas d'importations de blé dur canadien.

Pour 2001-2002, on prévoit que la production de blé dur sera légèrement moindre qu'en 2000-2001.

Les exportations de blé dur de la Turquie sont appelées à reculer en 2001-2002, en raison du repli de la demande mondiale de blé dur.

Orge

La Turquie est le cinquième producteur d'orge dans le monde. Dans ce pays, l'orge figure au premier rang des céréales fourragères, puisque près de 90 % du volume est destiné à l'alimentation animale. En 2000-2001, la production d'orge, qui provient essentiellement de variétés à deux rangs, a augmenté de 12 % pour atteindre 7,4 Mt. En outre, la consommation a augmenté très légèrement en 2000-2001. Les importations d'orge sont prévues à 100 000 t, soit le même niveau qu'en 1999-2000. L'UE était la principale source de cette orge, qui était destinée à l'industrie turque de la brasserie. Des droits d'importation de 85 % servent à décourager l'importation d'orge. L'essentiel des importations d'orge de la Turquie provient de la France et de l'Ukraine. On ne s'attend à aucune hausse de la consommation d'orge brassicole de la Turquie, puisque le taux de consommation de bière par habitant y est de 10 L seulement, comparativement à 90 L pour l'Amérique du Nord. Au cours des récentes années, les exportations d'orge ont diminué à cause de la piètre qualité de la récolte, d'une part, et de la demande croissante suscitée par le secteur de l'élevage de la Turquie, d'autre part. En 2000-2001, les exportations d'orge sont prévues à 500 000 t, soit près de la moyenne quinquennale établie à 600 000 t. L'essentiel des exportations d'orge fourragère de la Turquie sont destinées à l'Arabie saoudite, à la partie nord de Chypre, à la Syrie et au Maroc. Le gouvernement continue de favoriser l'expansion des fermes laitières, des élevages de boeuf et des poulaillers; on s'attend en plus à ce qu'il maintienne des mesures fermes vis-à-vis de l'importation de boeuf, afin que la demande croissante de boeuf soit satisfaite par les grains fourragers produits en Turquie. Toutefois, la nutrition animale étant de faible qualité, on s'attend à ce que l'industrie des aliments du bétail de la Turquie produise des aliments de meilleure qualité, ce qui se traduirait probablement par une augmentation des besoins de maïs et de soja d'importation.

En 2001-2002, la production d'orge devrait décroître à cause des conditions sèches. De plus, la consommation d'orge est appelée à demeurer élevée, de sorte que les exportations devraient diminuer.

Maïs

En 2000-2001, la production de maïs a augmenté par rapport à 1999-2000 pour atteindre 2,1 Mt; cette hausse est attribuable aux rendements accrus. Près de la moitié de la production de maïs provient de la région de Cukurova, dans le sud du pays, où il est possible de produire deux récoltes par an. En 2000-2001, les importations de maïs proviennent principalement des É.-U., de la Bulgarie et de la Roumanie. Les droits d'importation, qui s'élevaient à 50 %, ont été

TURQUIE : CULTURES

<i>campagne agricole</i> ^{1/} <i>(octobre à septembre)</i>	1998 -1999	1999 -2000	2000 -2001	2001 -2002p
.....milliers de tonnes.....				
Tous blés ^{2/}				
Production	18 000	16 500	17 500	16 600
Utilisation ^{3/}	16 886	16 777	17 300	17 500
Importations	1 862	1 455	900	1 500
Exportations ^{4/}	2 803	1 984	1 500	700
Blé dur				
Production	4 000	3 800	4 000	3 900
Utilisation ^{3/}	3 788	3 175	3 420	3 520
Importations	13	25	20	20
Exportations ^{4/}	225	650	600	400
Orge				
Production	7 500	6 600	7 400	6 600
Utilisation	6 790	6 763	7 200	6 900
Importations	140	100	100	100
Exportations	743	181	400	100
Maïs				
Production	2 300	2 000	2 100	2 100
Utilisation	3 200	3 200	3 000	3 200
Importations	887	1 250	1 000	1 200
Soja				
Production	60	60	40	55
Utilisation	372	363	370	400
Importations	335	315	330	350
Lentilles				
Production	540	380	380	380
Utilisation	430	380	384	388
Importations	70	118	110	110
Exportations	185	93	80	80
Pois chiches				
Production	625	560	540	540
Utilisation	480	480	484	488
Importations	23	10	10	12
Exportations	158	85	60	60

^{1/} sauf blé (juillet à juin) et soja (novembre à octobre)

^{2/} comprend le blé dur

^{3/} comprend les échanges de stocks

^{4/} comprend les produits

p : prévision d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, avril 2001

Source : USDA, CIG, AAC

GUNEYDOGU ANADOLU PROJESI (GAP)

En 1976, la Turquie a entrepris en Anatolie méridionale l'un des plus grands projets de développement régional au monde, le *Guneydogu Anadolu Projesi* (GAP), évalué à 32 milliards de dollars américains. Ce projet intégré et plurisectoriel consiste en la construction de 22 barrages et de 19 centrales hydroélectriques le long de l'Euphrate et du Tigre. Une fois complété, le projet devrait permettre d'irriguer 1,7 Mha de terres et de produire 27 milliards de kWh d'électricité, soit 20 % environ des besoins actuels. Grâce à la capacité d'irrigation accrue, la Turquie devrait rejoindre les grands producteurs de céréales, d'oléagineux et de légumes.

La pièce maîtresse du GAP, le barrage Ataturk, dont la construction a été achevée en 1993, a permis, en 1999, d'irriguer près de 200 000 ha de terres, principalement dans la plaine de Harran, dans le Sud-Est de la Turquie, et a permis aux producteurs d'enregistrer des revenus records. Près de 80 % de ces terres ont étéensemencées en coton, en raison de la rentabilité de cette culture, en maïs (10 %) et en légumes (10 %). Les représentants officiels du gouvernement turc ont déclaré que le revenu moyen des producteurs de la région a triplé.

Récemment par contre, les investissements étrangers engagés dans le projet ont tari quelque peu à cause des craintes liées au risque d'inondation des villages et de destruction de sites archéologiques. Confronté aux arguments avancés en faveur du dédommagement et du déménagement des personnes touchées, le gouvernement a annoncé que tous les fonds encore requis proviendront du gouvernement de la Turquie. Par conséquent, bien que les travaux se poursuivent, plusieurs conflits restent à régler.

La date d'achèvement, prévue d'abord pour 2005, sera probablement repoussée jusqu'en 2008.

abaissés à 25 % le 16 février 2001, après que la TMO a épuisé ses stocks.

En 2001-2002, la production de maïs devrait demeurer au même niveau qu'en 2000-2001, tandis que la consommation devrait s'élever à 3,2 Mt, soit un niveau plus près de la moyenne habituelle, compte tenu de l'essor de la production laitière et bovine, et de l'expansion continue de la production de féculé de maïs et de sirop de maïs à forte teneur en fructose.

Légumineuses

En 2000-2001, la production et l'utilisation des lentilles se sont maintenues au même niveau qu'en 1999-2000, soit 380 000 t, tandis que celle des pois chiches a légèrement progressé pour atteindre 560 000 t. Les lentilles rouges sont principalement cultivées dans la partie sud-est de l'Anatolie, tandis que les lentilles vertes sont surtout cultivées dans la partie centre-nord de cette région. Quant aux pois chiches, ils sont surtout cultivés dans le centre de la Turquie. Au cours des dernières années, la consommation par habitant de lentilles et de pois chiches a reculé légèrement à cause des prix élevés et de la continuation de l'exode des jeunes populations de la campagne vers les villes. Ces légumineuses constituent une source de protéines abordable et de qualité pour les

populations rurales et les citoyens à faibles revenus.

Les importations totales de lentilles de la Turquie ont suivi une courbe ascendante, et devraient s'élever à 110 000 t pour 2000-2001. Comme le Canada est la principale source de ces importations, on s'attend à ce que les exportations canadiennes augmentent, passant de 87 000 t à 110 000 t en 2000-2001. Les lentilles du Canada sont expédiées vers les villes de Mersin et de Gaziantep pour être ensuite les réexportées à des acheteurs du Moyen-Orient, du sous-continent indien et de l'Afrique du Nord.

Pour 2000-2001, on prévoit que la consommation et les importations totales de **pois chiches** seront sensiblement les mêmes qu'en 1999-2000, soit 484 000 t et 10 000 t, respectivement, tandis que les exportations canadiennes de pois chiches augmenteront pour s'établir à 5 000 t. Par contre, les exportations turques de pois chiches sont appelées à fléchir en 2000-2001, pour atteindre 60 000 t. Les droits d'importation actuellement appliqués aux pois chiches et aux lentilles s'élèvent à 21 %. La TMO n'a pas acheté de pois chiches ni de lentilles depuis 1994.

Outre les lentilles et les pois chiches, le Canada exporte depuis cinq ans quelque 1000 t en moyenne de **pois secs** vers la Turquie, ainsi que près de 2000 t par année de **haricots secs**.

Pour 2001-2002, on prévoit que le volume des

exportations canadiennes de lentilles à destination de la Turquie demeurera stable, tandis que les expéditions de pois chiches devraient continuer à gagner en importance à cause de la place grandissante que le Canada se taille comme principal fournisseur. On s'attend à ce que le rythme d'exportation des pois secs, tout comme celui des haricots secs, s'accélère.

Pour plus de renseignements :
Bobby Morgan
Analyste du marché
Téléphone : (204) 984-0680
Courriel : morganb@em.agr.ca

La Division de l'analyse du marché
Site Web :

<http://www.agr.ca/policy/winn/biweekly/index.htm>

Le Bulletin bimensuel est publié par :
la Division de l'analyse du marché,
Direction générale des politiques stratégiques,
Direction des politiques de commercialisation,
Agriculture et Agroalimentaire Canada
303, rue Main, pièce 500
Winnipeg (Manitoba) R3C 3G7
Téléphone : (204) 983-8473
Télécopieur : (204) 983-5524
Directeur de la rédaction :
Gordon MacMichael
Courriel : macmichaelg@em.agr.ca

Directrice : Maggie Liu
Chef : Fred Oleson

Pour recevoir un abonnement gratuit, veuillez transmettre votre adresse électronique à Blair Cantafio à cantafio@em.agr.ca

Il est permis de reproduire des renseignements et des articles du bulletin à la condition d'en indiquer la source.

Also available in English

CANADA : EXPORTATIONS À LA TURQUIE

campagne agricole (août à juillet)	1997	1998	1999	2000	2001
	-1998	-1999	-2000	-2001p	-2002p
 milliers de tonnes.....				
Lentilles	15	15	87	100	100
Blé	216	56	77	75	80
Pois chiches	0	0	3	5	8
Haricots secs	1	1	4	4	5
Pois secs	1	1	1	2	3

p : prévision d'AAC, avril 2001

Source : Statistique Canada et la Commission canadienne des grains